

Distr.
GÉNÉRALE

ECE/TIM/EFC/WP.2/2006/2
20 février 2006

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION ÉCONOMIQUE
POUR L'EUROPE

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR
L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE

Comité du bois

Commission européenne des forêts

GROUPE DE TRAVAIL FAO/CEE DE L'ÉCONOMIE FORESTIÈRE
ET DES STATISTIQUES DES FORÊTS

Vingt-huitième session
Genève, 2-4 mai 2006
Point 2 de l'ordre du jour provisoire

QUESTIONS RENVOYÉES AU GROUPE DE TRAVAIL PAR LES ORGANES DONT IL RELÈVE

Note du secrétariat

Le présent document rend brièvement compte des questions renvoyées au Groupe de travail par les organes dont il relève (Comité du bois de la CEE et Commission européenne des forêts de la FAO) et des réponses qu'y a données le Groupe de travail. Il est présenté uniquement pour information car ces questions sont traitées quant au fond au titre d'autres points de l'ordre du jour.

Introduction

1. À chacune de ses sessions, le Groupe de travail est invité à fournir des indications concernant les activités menées dans le cadre des domaines de travail 1, 2 et 3. Il est aussi prié de répondre, si nécessaire, aux questions des organes dont il relève, à savoir le Comité du bois de la CEE et la Commission européenne des forêts de la FAO. Le présent document rend brièvement compte des questions renvoyées par ces organes et des réponses qu'y a données le Groupe de travail. Il est présenté uniquement pour information car ces questions sont traitées quant au fond au titre d'autres points de l'ordre du jour.

Informations sur les produits forestiers certifiés

2. Dans le cadre du forum de politique consacré en 2005 au rôle des pouvoirs publics dans la certification des produits forestiers, il a été constaté que «le manque d'informations sur la production, la consommation et le commerce de produits forestiers certifiés gêne les décideurs, les analystes et les acteurs du marché». Pendant la session, le Comité «a demandé au Groupe de travail de l'économie forestière et des statistiques des forêts d'étudier, conjointement avec la FAO, l'Organisation internationale des bois tropicaux (OIBT) et d'autres partenaires intéressés, les moyens d'améliorer la qualité des données relatives à la production, à la consommation et au commerce des produits forestiers certifiés» (ECE/TIM/2005/2, par. 17).

3. Cette question est traitée dans le cadre du point 8 de l'ordre du jour.

Information sur l'abattage illégal et le commerce qui y est lié

4. L'atelier sur la lutte contre la récolte illégale de produits forestiers et le commerce qui y est lié en Europe, tenu à Madrid en novembre 2005 sous les auspices de la Conférence ministérielle pour la protection des forêts en Europe, du Comité du bois et de la Commission européenne des forêts (CFE), a demandé au Groupe de travail conjoint FAO/CEE de l'économie forestière et des statistiques de recueillir des informations sur l'étendue de l'abattage illégal et du commerce qui y est lié et d'élaborer une méthode appropriée en coopération avec l'Union internationale des instituts de recherche forestière, le Royal Institute of International Affairs (Royaume-Uni), l'Institut européen des forêts et d'autres organisations compétentes.

5. En outre, la Conférence ministérielle sur l'application des législations forestières et la gouvernance (ENA-FLEG), tenue à Saint-Pétersbourg (Fédération de Russie) en novembre 2005, est convenue de renforcer la coopération, en utilisant autant que possible les structures existantes, pour l'application de la législation forestière et la gouvernance et l'échange sans délai d'informations et de données d'expérience entre les pays, en particulier ceux qui sont impliqués dans l'exportation et l'importation de bois et de produits du bois.

6. Avec sa Liste indicative des mesures à prendre, la Conférence a également engagé les organisations internationales à faciliter la collecte, la synthèse et le partage des données sur l'importation et l'exportation de bois et de produits forestiers et leur intégration dans des bases de données internationales consultables par tous (par exemple celles de la FAO et de l'OIBT).

7. Cette question est traitée dans le cadre du point 9 de l'ordre du jour.

Besoins d'informations et renforcement des capacités dans les pays en transition

8. Un atelier sur le renforcement des capacités en matière de partage de l'information sur les forêts et les marchés s'est tenu à Prague et à Krstiny (République tchèque) du 24 au 28 octobre 2005. Les participants ont adopté une déclaration portant notamment sur le renforcement des capacités en matière d'information.

9. Cette question est traitée dans le cadre du point 10 de l'ordre du jour.

Commission européenne des forêts

10. La Commission ne s'étant pas réunie depuis la dernière session du Groupe de travail, elle n'a pas de questions à lui renvoyer. Elle se réunira du 23 au 26 mai 2006 à Zvolen (Slovaquie) (l'ordre du jour et les documents de travail peuvent être consultés sur le site Web de la FAO), ce qui permettra au Groupe de travail d'attirer son attention sur certaines questions ou de lui demander conseil sur tel ou tel point. Le secrétariat lui communiquera oralement toute question pertinente.

Conclusions

11. Le Groupe de travail est invité à prendre note des questions renvoyées par les organes dont il relève, qui sont présentées dans le présent document.
